

Montréal, le 18 octobre 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas, avocat
Chef, Prévention et gestion des litiges
Affaires juridiques
Énergir s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'autorisation pour un projet d'investissement visant la construction d'une station de réception et d'injection de gaz porté à Saint Flavien
Dossier R-4263-2024**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 17 octobre 2024 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses d'Énergir aux demandes de renseignements (DDR) n° 3 dans le dossier cité en objet¹.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à Énergir de déposer ses réponses aux DDR **au plus tard le 25 octobre 2024, à 12 h.**

Veuillez agréer, chère confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml

¹ Pièce [B-0032](#).